

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le lundi 16 décembre à 19h00 à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

Absence motivée:

M. Éric Galipeau, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R19SE12-361

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020.
3. Avis de motion : Règlement numéro 2020-362 « Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception ».
4. Avis de motion : Règlement numéro 2020-363 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2020 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables ».
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R19SE12-362

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 soient adoptées telles que présentées ci-dessous :

MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Budget 2020

REVENUS	2019	2020
Taxes sur la valeur foncière	1 897 027 \$	1 952 880 \$
Total sur une autre base	306 614 \$	318 917 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 491 \$	9 698 \$
Transfert	278 663 \$	2 880 \$
Autres revenus	98 965 \$	104 579 \$
TOTAL DES REVENUS	2 588 760 \$	2 678 954 \$

DÉPENSES	2019	2020
Administration générale	479 170 \$	489 232 \$
Sécurité publique	311 887 \$	312 939 \$
Transport	678 959 \$	710 905 \$
Hygiène du milieu	367 470 \$	385 997 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	125 123 \$	109 214 \$
Loisirs et culture	264 841 \$	289 677 \$
Frais de financement	61 179 \$	60 560 \$
Autres activités de financement	300 131 \$	320 430 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 588 760 \$	2 678 954 \$

TAUX DE TAXATION	2019	2020	Écart
Taxes foncières générales	0.6719	0.6958	0.0239 \$
Sûreté du Québec	0.0890	0.0900	0.0001 \$
Quotes-parts MRC (sur la valeur foncière)	0.1265	0.1258	-0.0007 \$
Règlement d'emprunt CMC	0.0147	0.0146	-0.0001 \$
Règlement d'emprunt Centre sportif	0.0165	0.0164	-0.0001 \$
Règlement d'emprunt PIIRL	0.0181	0.0180	-0.0001 \$
Règlement d'emprunt garage municipal	0.0180	0.0151	-0.0029 \$
Total taxes générales	0.9547	0.9757	0.0210 \$
Tarifification pour services			
Taxe matières résiduelles (résidentielle)	135.00 \$	142.00 \$	7.00 \$
Taxe gestion des boues septiques (résident)	90.40 \$	90.40 \$	0 \$
Total tarification pour services:	225.40 \$	232.40 \$	7.00 \$

ADOPTÉE

R19SE12-363

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-362 « RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS »

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement 2020-362.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Carignan qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2020-362*, « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations »

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2020-362, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R19SE12-364

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-363 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2020 POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGE, DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES BOUES SEPTIQUES ET DES EAUX USÉES AINSI QUE DES FRAIS ADMINISTRATIFS APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement 2020-363.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves St-Jacques qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2020-363*, « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2020 pour les services supplémentaire ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables»

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2020-354, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R19SE12-365

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance extraordinaire à 19h15

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits
Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier